



verification des comptes et A G

Par **HOODIA**, le **15/11/2012** à **09:12**

Est il possible de faire une AG de copropriété ,alors que le syndic qui est un pro ne peut fournir une situation comptable ?

Cela est il une façon pour le "sortant" d' empecher le changement de syndic ,suite à une mise en concurrence lors de l'AG à venir?

Merçi.